



Conseil de sécurité

Cinquante-deuxième année

3806^e séance

mercredi 30 juillet 1997, à 12 h 30

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Osvald	(Suède)
<i>Membres :</i>	Chili	M. Larraín
	Chine	M. Wang Xuexian
	Costa Rica	M. Berrocal Soto
	Égypte	M. Darwish
	États-Unis d'Amérique	M. Richardson
	Fédération de Russie	M. Gorelik
	France	M. Dejammet
	Guinée-Bissau	M. Da Rosa
	Japon	M. Konishi
	Kenya	M. Mahugu
	Pologne	M. Włosowicz
	Portugal	M. Monteiro
	République de Corée	M. Park
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Richmond

Ordre du jour

La question concernant Haïti

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (S/1997/564 et Add.1)

La séance est ouverte à 12 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La question concernant Haïti

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (S/1997/564 et Add.1)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants d'Antigua-et-Barbuda, de l'Argentine, des Bahamas, de la Barbade, du Canada, de l'Équateur, du Guatemala, du Guyana, d'Haïti, de la Jamaïque, du Nicaragua, du Suriname, de la Trinité-et-Tobago et du Venezuela des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Lelong (Haïti) prend place à la table du Conseil; M. Lewis (Antigua-et-Barbuda), M. Petrella (Argentine), M. Moore (Bahamas), Mme Russell (Barbade), M. Fowler (Canada), M. Valencia Rodríguez (Équateur), M. Martini Herrera (Guatemala), Mme Cornette (Guyana), Mlle Durrant (Jamaïque), M. Paguaga Fernández (Nicaragua), M. Mungra (Suriname), Mme Gittens-Joseph (Trinité-et-Tobago) et M. De Rojas (Venezuela) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont également saisis du rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti, documents S/1997/559 et Add.1.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1997/589, qui contient le texte d'un projet de

résolution présenté par Antigua-et-Barbuda, l'Argentine, les Bahamas, la Barbade, le Canada, le Chili, le Costa Rica, l'Équateur, les États-Unis d'Amérique, la France, le Guatemala, le Guyana, la Jamaïque, le Nicaragua, le Suriname, la Trinité-et-Tobago et le Venezuela.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/1997/568, qui contient le texte d'une lettre datée du 20 juillet 1997, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent d'Haïti auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le premier orateur inscrit sur ma liste est le représentant d'Haïti, à qui je donne la parole.

M. Lelong (Haïti) : Monsieur le Président, votre compétence et votre expérience ont permis la conduite efficace et efficiente des travaux du Conseil de sécurité pendant ce mois de juillet. Nous vous en félicitons. Nous félicitons de même S. E. M. Sergey Lavrov, Représentant permanent de la Fédération de Russie, qui a dirigé de façon remarquable les délibérations du Conseil pendant le mois de juin.

Les efforts incessants déployés par la communauté internationale pour soutenir la détermination du peuple haïtien à défendre son processus démocratique ont contribué au rétablissement du gouvernement constitutionnel, après le coup d'État du 30 septembre 1991. Depuis lors, elle continue d'appuyer notre peuple dans sa quête de mieux-être économique et de consolidation des conquêtes démocratiques.

En dépit des difficultés de toutes sortes rencontrées, des résultats appréciables ont été obtenus. Le peuple haïtien jouit pleinement de ses droits civils et politiques. Les libertés fondamentales sont respectées. La réforme de nos institutions est en bonne voie. La Police nationale haïtienne est à pied d'oeuvre et enregistre des progrès constants quoique à un rythme plus lent que désiré. Le système judiciaire et le système pénal s'améliorent lentement. La primauté du droit sur la force s'installe progressivement dans les coutumes. Les structures et mentalités archaïques sont en pleine régression. Les règles du droit et la fondation du développement centré sur l'homme s'institutionnalisent. Nous assistons à la mise en marche d'une politique nationale qui essaye de répondre aux besoins de la majorité. Les projets à long terme commencent à se substituer aux programmes d'urgence et aux activités humanitaires.

Cependant, de sérieux problèmes demeurent. La précarité de la situation économique alliée à l'absence

d'organismes de secours exercent une dangereuse augmentation de pression sur les assises encore jeunes de nos institutions clefs. Les tensions sociales sont attisées par le lourd fardeau des revendications populaires sempiternellement remises à plus tard, mais dont la légitimité et l'urgence ne sauraient être mises en cause. La multiplication d'actes criminels et de grand banditisme, jusque-là inconnus en Haïti, crée un climat pernicieux d'insécurité et d'inquiétude parmi la population. Cette vague de violence criminelle, ajoutée aux manifestations de mécontentement causées par la difficile situation économique, met à rude épreuve la Police nationale haïtienne, encore bien novice et sous-équipée. À cet égard, il y a lieu de souligner le nouveau et croissant défi que représente la déportation par certains gouvernements d'Haïtiens coupables de crime, sans aucune consultation préalable avec les autorités haïtiennes pour un suivi ou une prise en charge de ces dangereux éléments qui, une fois débarqués en Haïti, se livrent à toutes sortes d'activités illicites et criminelles. Aussi, on a vu se développer le trafic de la drogue, les vols de voitures, les vols à main armée, les rapt, la circulation d'armes.

Ces éléments préoccupants ont bien été soulignés par le Secrétaire général dans son rapport du 19 juillet sur la situation en Haïti, pour lequel nous le remercions. Dans ce climat encore troublé, il reconnaît avec justesse que, malgré les évidents progrès réalisés, la PNH n'est pas encore en mesure de faire face à elle seule aux défis de toutes sortes qui se présentent. Le Gouvernement, de concert avec la communauté internationale, déploie des efforts intensifs en vue d'achever au plus vite la formation de cette institution créée il y a juste deux ans. Cependant, certaines tâches importantes restent encore à accomplir pour qu'elle atteigne un degré de professionnalisme et d'efficacité adéquats. Ces tâches, par leur nature, continueront de requérir l'assistance du personnel des Nations Unies.

Nous sommes convaincus que la Mission de transition des Nations Unies (MITNUH), dont le Secrétaire général recommande la création pour prendre la relève de la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH) dont le mandat expire demain, pourra aider les autorités haïtiennes à compléter ce travail et préparer une transition suave vers un autre type d'engagement de la communauté internationale en Haïti. Un engagement soutenu, particulièrement des institutions financières internationales, est nécessaire pour promouvoir avec des chances de succès un plan de développement intégré et durable, qui permettra de garantir la stabilité du pays.

Le projet de résolution soumis à votre examen répond à ces préoccupations, et nous invitons les membres du Conseil à l'adopter à l'unanimité.

La délégation d'Haïti tient à exprimer ses remerciements aux membres du caucus du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes qui ont soutenu notre requête de même que notre gratitude aux pays du groupe des Amis du Secrétaire général sur la question d'Haïti et, en particulier, aux États-Unis d'Amérique et au Canada, pour leur décisif appui politique et financier au maintien de la Mission. Je veux aussi souligner la compréhension et le support de la Chine et de la Fédération de Russie. Nos sincères remerciements vont au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Enrique ter Horst, aux commandants des composantes militaires et civils, aux hommes et aux femmes qui accompagnent le peuple haïtien sur la voie de la reconstruction sociale et économique de leur pays.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant d'Haïti des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Canada. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Fowler (Canada) : Je suis heureux d'avoir l'occasion de participer aujourd'hui au débat du Conseil de sécurité sur la situation en Haïti. Le Canada est heureux également que les membres du Conseil semblent prêts à adopter une résolution sur la mise en oeuvre des recommandations formulées par le Secrétaire général dans son dernier rapport sur la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH).

Le Canada voit dans la résolution qui devrait être adoptée aujourd'hui une étape marquante, la plus récente d'une série de mesures prises par la communauté internationale pour consolider le gouvernement démocratique en Haïti. C'est aussi, nous croyons, un événement d'une importance non négligeable pour les Nations Unies. Tout d'abord, cette résolution institue une nouvelle mission pour aider le Gouvernement haïtien à traverser une dernière période de transition de quatre mois, qui commencera le 1er août. Mais elle est aussi importante par rapport à ce qu'elle augure pour le moyen et le long terme en Haïti, soit à compter du mois de décembre de cette année au moment où la Mission de transition des Nations Unies en Haïti (MITNUH) prendra fin.

Au cours des quatre prochains mois, la MITNUH continuera à aider le Gouvernement haïtien à professionnaliser son corps de police, comme l'a demandé le Président Préval en novembre dernier. Partie de zéro, il y a seulement deux ans, la Police nationale haïtienne (PNH) a progressé lentement mais constamment jusqu'à ce qu'elle puisse assumer l'entière responsabilité de toutes les fonctions de police en Haïti. Le mandat de la MITNUH reflète ce progrès : les agents de police civile de l'Organisation des Nations Unies concentreront désormais leurs activités aux postes de commandement départementaux et au quartier général national de la PNH à Port-au-Prince. Cette concentration géographique doit permettre à la force de police civile de cibler les besoins de formation propres de la PNH.

Il est à souligner que la responsabilité de la sécurité et de la stabilité du pays sera dorénavant assumée par le Gouvernement haïtien alors que la Mission de transition dressera un plan et un calendrier pour la transmission rapide et efficace de ces responsabilités à la PNH. Investie d'un mandat allégé et plus focalisé, la mission subira une réduction correspondante de son personnel. Elle accomplira alors sa transformation d'une grande opération de maintien de la paix, telle qu'elle fut établie en 1995 avec un effectif d'environ 6 000 militaires et 700 policiers, en un contingent de 250 policiers civils et un quartier général de 50 militaires, ayant plein commandement et contrôle sur un élément de sécurité financé au moyen de contributions volontaires.

(L'orateur poursuit en anglais)

Le Canada appuie le projet de résolution que le Conseil s'apprête à adopter. Ayant participé à la rédaction du projet de résolution, nous tenons à saluer les autres membres du groupe des Amis du Secrétaire général pour la question d'Haïti pour le rôle qu'ils ont joué dans les progrès réalisés à ce jour en Haïti et à exprimer notre gratitude au Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes pour l'appui qu'ils ont apporté tout au long de ces négociations. Le Canada aimerait aussi remercier les membres du Conseil de sécurité, en particulier la Fédération de Russie et la Chine, pour l'attitude exceptionnellement constructive et coopérative dont ils ont fait preuve durant nos consultations.

Nous sommes particulièrement satisfaits de voir que les Nations Unies auront le commandement et le contrôle sur l'élément de sécurité de la mission. Cette précondition essentielle étant remplie, le Canada est prêt à affecter volontairement et à ses frais environ 650 soldats canadiens à l'élément de sécurité de la MITNUH. En outre, 60 agents de police civile canadiens devraient être disponibles pour participer à la mission de l'Organisation des Nations Unies

jusqu'à la fin novembre de cette année. Nos soldats envisagent favorablement de poursuivre leur mission sous commandement et contrôle de l'Organisation des Nations Unies et leur collaboration extrêmement satisfaisante avec leurs collègues pakistanais avec lesquels ils opèrent très efficacement depuis deux ans.

De même, nos observateurs de police, qui constitueront environ un quart de la force internationale, sont fiers de participer à cet effort multinational pour doter le peuple haïtien d'une force de police efficace et fiable, condition indispensable d'une démocratie stable. Nous sommes également très heureux de constater que le Gouvernement français apportera de nouveau une contribution importante en agents de police civile à la nouvelle mission.

Le débat d'aujourd'hui illustre comment, ces dernières années, l'Organisation des Nations Unies et toute la communauté internationale sont parvenues à mettre au point des moyens nouveaux et novateurs pour répondre aux besoins de démocraties naissantes. En fait, les opérations en Haïti n'ont pas suivi le modèle classique du maintien de la paix, comme l'envisageait l'Organisation jusqu'à tout récemment. Nous croyons que les missions établies par le Conseil de sécurité ont contribué sensiblement à la mise en place d'institutions en Haïti depuis deux ans et, bien que les troupes militaires de l'Organisation des Nations Unies doivent quitter le pays dans quatre mois, nous prévoyons qu'elles sauront tirer profit de la prochaine période de transition pour consolider les progrès qu'elles ont réalisés au cours des deux dernières années.

Nous accueillons favorablement la déclaration formulée par le Secrétaire général dans son dernier rapport selon laquelle la fin de la MITNUH et de la présence militaire de l'Organisation des Nations Unies en Haïti, ainsi que de la phase de transition que j'ai mentionnée, ne marqueront pas la fin de toute présence de l'Organisation des Nations Unies en Haïti. Nous devons tous reconnaître qu'il faudra beaucoup plus de temps, d'effort et de générosité pour créer des institutions démocratiques vraiment stables et efficaces et instaurer une stabilité économique à long terme en Haïti. Comme nous le savons tous, le pays ne pourra surmonter ses difficultés, profondément enracinées, que si la communauté internationale lui assure un appui économique et technique constant pendant de nombreuses années à venir.

Nous espérons en particulier être à même de poursuivre les activités de consolidation de la paix et de développement institutionnel auxquelles la MANUH, la Mission civile internationale/Organisation des États américains (OEA) — ONU en Haïti, le Programme des Nations Unies pour le

développement, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Programme alimentaire mondial, l'Organisation mondiale de la santé, le Fonds des Nations Unies pour la population et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, pour n'en nommer que quelques-uns, ont tous collaboré par le truchement de leurs programmes divers. Comme la résolution dont nous sommes saisis le sous-entend, l'aide de la communauté internationale à Haïti doit maintenant être centrée sur de tels efforts, et nous attendons avec intérêt le rapport sur l'aide internationale consacrée à la consolidation de la paix en Haïti que le Secrétaire général publiera dans deux mois.

Un engagement à l'égard du processus de consolidation de la paix en Haïti constitue l'un des principaux piliers de la relation bilatérale du Canada avec ce pays. Outre l'aide alimentaire et humanitaire, le programme considérable de développement bilatéral du Canada comprend des projets à petite échelle mais d'importance fondamentale comme la reconstruction des palais de justice, l'appui à la réorganisation du Ministère de la justice et l'assainissement des finances publiques. Au cours des quatre prochains mois, toutefois, nous avons l'intention de collaborer étroitement avec le Gouvernement haïtien, les donateurs, le Secrétariat de l'ONU, le PNUD, les organismes spécialisés et les institutions financières internationales afin de déterminer les meilleurs moyens de répondre, à long terme, aux besoins d'Haïti sur le plan de la consolidation de la paix.

Les quatre prochains mois seront importants pour Haïti — en particulier sa police civile assumera l'entière responsabilité de l'ensemble des activités policières du pays. Nous croyons que tous les intervenants de la communauté internationale, dont le Canada, doivent continuer de jouer pleinement leur rôle et de lui fournir leur appui et leur aide à l'heure où la stabilité politique, le respect des libertés fondamentales et le développement économique y prennent racine.

Pour terminer, Monsieur le Président, permettez-moi, à titre personnel, non seulement de vous remercier pour la façon excellente dont vous avez dirigé les débats du Conseil durant ce mois chargé, mais également de dire la profonde gratitude de mon pays pour la contribution considérable que vous avez apportée aux Nations Unies au cours des cinq années où vous avez si efficacement représenté la Suède parmi nous. Entre autres, vous avez représenté simultanément les intérêts de votre pays tout en protégeant le prestige et l'autorité des Nations Unies, et vous l'avez fait avec tact et dignité. Vous nous manquerez beaucoup et nous vous souhaitons plein succès à vous et à votre famille dans les années à venir.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Canada de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées, et qui m'ont profondément touché.

L'orateur suivant est le représentant de l'Argentine. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Petrella (Argentine) (*interprétation de l'espagnol*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de la façon excellente dont vous dirigez les travaux du Conseil de sécurité. De même, je félicite l'Ambassadeur Lavrov des résultats obtenus durant de sa présidence au mois de juin dernier.

Qu'il me soit également permis de m'associer au Conseil pour dire que le Gouvernement et le peuple argentins rejettent dans les termes les plus fermes les attentats tragiques survenus ce matin à Jérusalem. Nous exprimons au peuple israélien notre sincère solidarité.

Par l'adoption du projet de résolution qui sera mis aux voix, nous renouvellerons l'assistance à Haïti pour son développement institutionnel et sa démocratie. Le rapport du Secrétaire général témoigne de la contribution de la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH) à la stabilisation politique d'Haïti. Cependant, nous pensons que cet objectif ne dépendra pas seulement de la nouvelle présence des Nations Unies, mais de la volonté et de la détermination de toutes les forces politiques haïtiennes. À cet effet, les paroles que vient de prononcer l'Ambassadeur d'Haïti suscitent en nous optimisme et sérénité.

Le déploiement de la Mission de transition des Nations Unies en Haïti exige deux types d'efforts : un effort d'ordre économique, et un autre de nature politique. En premier lieu, notre délégation voudrait remercier les États Membres qui ont apporté des contributions volontaires en ressources financières et en personnel, en particulier les États-Unis et le Canada ainsi que d'autres pays du monde en développement, pour que cette nouvelle mission en Haïti soit possible. Nous tenons également à dire que nous sommes disposés à nous associer de nouveau à cet effort selon que de besoin. Deuxièmement, nous exprimons notre reconnaissance pour la compréhension manifestée par la Fédération de Russie et la République populaire de Chine, qui ont pu surmonter leurs réticences à l'égard de la poursuite d'une présence internationale ayant des caractéristiques nouvelles en Haïti.

Il y a moins de deux semaines, le Conseil a dit, dans une déclaration présidentielle, que dans le cadre des opéra-

tions de maintien de la paix, la police civile s'acquitte de fonctions indispensables en contrôlant et en formant les forces de police nationales s'agissant de rétablir l'ordre civil, d'appuyer la primauté du droit et de favoriser la réconciliation civile. Il a également indiqué les capacités de la police civile dans le cadre de ces opérations pour prévenir et contenir les conflits, et consolider la paix. Nous espérons que ces conclusions seront une fois de plus confirmées dans la conjoncture actuelle en Haïti.

Enfin, nous félicitons le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix pour les efforts efficaces qu'il a déployés, aussi bien en Haïti qu'au Siège, en vue de faire avancer cette question importante.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de l'Argentine des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Venezuela. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. De Rojas (Venezuela) (*interprétation de l'espagnol*) : Monsieur le Président, permettez-moi, tout d'abord, de vous féliciter d'avoir assumé la présidence du Conseil de sécurité durant le mois de juillet.

Le Venezuela se félicite d'être coauteur du projet de résolution dont le Conseil est saisi et qui, nous l'espérons, sera adopté dans quelques instants. Comme tout le monde le sait, nous avons depuis deux siècles des liens historiques et géographiques avec Haïti, qui nous ont conduit à participer activement à son processus de stabilisation et de consolidation démocratique.

Le Venezuela félicite la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUH) pour les progrès considérables qu'elle a accomplis dans le cadre de son mandat en aidant le Gouvernement haïtien à maintenir un climat sûr et stable. La Mission a été confrontée à l'une de ses épreuves les plus difficiles l'an dernier, lors de la passation pacifique des pouvoirs entre deux présidents démocratiquement élus. Depuis lors, une année et demie s'est écoulée, et on a constaté que le processus ne s'est pas arrêté. On a peu à peu vu des progrès et des pas décisifs continuent d'être faits, mais non naturellement, non sans quelques difficultés et écueils.

La réduction du nombre de membres de la composante militaire a montré que la Mission avait été fructueuse, et il faut espérer qu'Haïti s'engagera définitivement dans la voie

de la reconstruction et du développement, conformément aux désirs et aux aspirations du peuple haïtien. À cet égard, nous accueillons avec satisfaction la prorogation de ce dernier mandat de la Mission d'appui, car un retrait abrupt des forces n'aurait pas été la chose la plus souhaitable, et il faut permettre de conclure l'opération de la façon la plus satisfaisante possible.

Je ne saurais laisser passer cette occasion sans saluer l'oeuvre accomplie également par la Mission civile internationale en Haïti, qui sera de nouveau examinée par l'Assemblée générale demain et signaler que la consolidation de la mission permettra d'assurer le succès à long terme du processus d'éducation et de renforcement des institutions en Haïti. Nous avons confiance dans les travaux conjoints menés par les Nations Unies et l'Organisation des États américains à cet égard.

Nous sommes tous conscients que c'est au Gouvernement et au peuple haïtiens qu'incombe la responsabilité principale de la reconstruction politique, économique, sociale et institutionnelle du pays, mais nous savons également que pour instaurer la paix et la stabilité à long terme, il est indispensable que la communauté internationale s'engage de manière durable à apporter sa coopération. C'est pourquoi nous sommes présents ici aujourd'hui.

Je réitère une fois de plus la volonté politique du Venezuela de continuer d'appuyer pleinement cette cause pour répondre aux souhaits du peuple haïtien lui-même.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Venezuela des aimables paroles qu'il m'a adressées.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais mettre le projet de résolution aux voix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je vais d'abord donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. Dejammet (France) : La constitution d'une force publique respectueuse de la légalité est un élément essentiel de la transition démocratique en Haïti. Les Nations Unies ont, dans ce but, apporté leur appui à l'action du Gouvernement haïtien.

Cela a été rendu possible par la mise en place de la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA), puis par la

Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH), qui a été créée en juin 1996 et renouvelée au mois de décembre dernier. Cette assistance a joué un rôle central dans les efforts visant à améliorer l'efficacité de la Police nationale haïtienne.

Comme le souligne le Secrétaire général dans le rapport remis au Conseil de sécurité le 19 juillet, la formation d'une nouvelle Police nationale représente une oeuvre de longue haleine. Depuis le renouvellement de la Mission d'appui des Nations Unies, en décembre de l'année dernière, cet effort de professionnalisation s'est poursuivi et des progrès substantiels ont été enregistrés.

La Police nationale haïtienne exerce déjà un effet positif sur la sécurité dans le pays. Mais il faut aussi reconnaître que les conditions de sécurité restent instables. Et ceci a été souligné également par l'Ambassadeur d'Haïti. De nouvelles formes de criminalité organisée apparaissent. La Police nationale souffre encore de lacunes face à ces défis. Des progrès restent donc à accomplir, en matière notamment de recrutement des cadres, de gestion des équipements et de formation.

Pour ces raisons, la France appuie la demande des autorités haïtiennes visant à maintenir jusqu'à la fin du mois de novembre la présence des Nations Unies. Elle appuie également les recommandations en ce sens faites par le Secrétaire général.

Au sein du groupe des Amis du Secrétaire général sur la question d'Haïti, la France a ainsi participé à la préparation du projet de résolution qui est soumis au Conseil. Elle votera en faveur de ce texte.

Ce projet de résolution propose d'instituer une Mission de transition des Nations Unies pour les quatre prochains mois. Cette mission sera chargée d'aider les autorités haïtiennes à poursuivre la professionnalisation de la police. L'objectif est de renforcer la Police nationale haïtienne pour lui permettre, au terme de cette transition, d'exercer l'ensemble de ses prérogatives.

Je rends hommage à l'effort des pays qui fournissent des contingents et en particulier à celui du Canada. La France, pour sa part, apportera à la nouvelle mission une contribution comparable à celle qui était la sienne au sein de la Mission d'appui des Nations Unies. Je rappelle que cette contribution se traduit actuellement par la mise à disposition de 29 gendarmes et de 17 policiers.

M. Larraín (Chili) (*interprétation de l'espagnol*) :
Qu'il me soit permis en cette occasion de témoigner de la satisfaction de ma délégation en voyant que le Conseil de sécurité est parvenu à un accord sur la formule recommandée par le Secrétaire général dans son rapport en date du 19 juillet, en vue d'assurer la présence des Nations Unies en Haïti.

La présence des Nations Unies en Haïti, qui remonte à 1990, a depuis contribué, non sans difficultés, à l'instauration de la démocratie et au redressement économique dans ce pays. Il est manifeste que sans cette présence, il aurait été impossible au peuple haïtien d'accomplir les progrès que nous observons à ce jour et qui sont source d'orgueil légitime pour l'ONU. En effet, malgré les difficultés qu'elle a dû affronter, la mission essentielle de l'ONU qui visait à apporter la stabilité et à instaurer la démocratie dans ce pays a eu des résultats fructueux. Pour la première fois, un gouvernement démocratiquement élu cède la place à un autre gouvernement élu de la même manière. Nous avons enregistré des progrès notables sur le plan des droits de l'homme et d'autres progrès non négligeables dans la création et la consolidation d'institutions fondamentales, comme la police et l'appareil judiciaire.

La meilleure manière d'évaluer les succès remportés à ce jour serait peut-être de se demander ce qui aurait pu arriver en Haïti si les Nations Unies n'avaient pas participé à cette étape de stabilisation. Il n'est pas difficile d'imaginer qu'en l'occurrence, Haïti serait plongée dans une crise politique et économique profonde, aux conséquences humaines incommensurables. Ce scénario était inacceptable et c'est pourquoi nous pouvons nous enorgueillir aujourd'hui d'avoir assisté les forces démocratiques en Haïti dans la tâche qu'elles accomplissent.

L'adoption du projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui s'inscrit dans la même logique que celle qui avait été à l'origine de la présence des Nations Unies en Haïti en 1990 et qui consistait à donner à ce pays la possibilité de sortir du marasme de la dictature, de la corruption, de la violence et de la pauvreté, en favorisant la reconstruction des institutions, la réconciliation nationale et le redressement économique. Nous adoptons ce projet de résolution aujourd'hui, conscients du fait que même si les objectifs qui ont inspiré l'Organisation n'ont pas encore été pleinement atteints, nous sommes aujourd'hui à un stade beaucoup plus avancé et nous sommes presque parvenus à la conclusion de cette grande tâche initiale.

Lorsque la Mission de transition des Nations Unies mettra fin à ses activités dans quatre mois, le régime démo-

cratique devra avoir atteint un degré minimum d'autonomie grâce à la consolidation des éléments fondamentaux d'une force de police respectueuse des lois et des droits de l'homme. Cette réalisation minimale sera essentielle pour permettre aux forces démocratiques haïtiennes de poursuivre leur tâche seules. Nous espérons en outre que ces forces seront davantage attachées au sort de leurs institutions. Elles devront avoir une vision à long terme qui dépasse les luttes de pouvoir immédiates et faire preuve d'une plus grande souplesse et de la capacité de parvenir à des consensus fondamentaux.

Il ne peut néanmoins échapper à aucun d'entre nous que la démocratie ne peut fonctionner qu'à condition de prendre racine dans un terrain fertile. Nous sommes donc convaincus que la communauté internationale devra par la suite s'attacher non seulement à rétablir la sécurité et la stabilité politique, comme elle l'a fait jusqu'à présent, mais qu'elle devra également mettre davantage l'accent sur le développement économique d'Haïti.

C'est pourquoi nous nous félicitons que les dispositions contenues dans le projet de résolution que nous adoptons aujourd'hui soulignent la nécessité d'apporter une assistance financière et économique. Il faut rompre le cercle vicieux qui fait qu'il ne peut y avoir de sécurité sans développement d'une part, et qu'il ne peut y avoir de développement sans sécurité d'autre part. Les Nations Unies doivent préserver leurs acquis en se concentrant sur ces deux aspects de la stabilité qui sont étroitement liés. Sinon, nous risquons de gaspiller tous les efforts que nous avons consentis en Haïti et ce pays pourrait retomber dans le cycle de la violence et du chaos.

Nous espérons qu'il y aura très prochainement des manifestations concrètes de l'engagement de la communauté internationale et des institutions financières internationales dans la voie indiquée. Il est important que l'Organisation des Nations Unies joue un rôle de chef de file dans ce domaine. Notre pays est d'ores et déjà disposé à étudier les modalités que l'on pourrait lui présenter en vue de maintenir cet engagement international d'appui à long terme à Haïti.

Je ne voudrais pas achever mon intervention sans adresser nos remerciements sincères au Secrétaire général, à son Représentant spécial et par son entremise à toutes les institutions qui interviennent en Haïti, pour l'excellente tâche qu'ils mènent à bien. Je voudrais également adresser la profonde reconnaissance de mon pays au Gouvernement canadien qui continue de fournir des forces qui rendent possible la tâche qui consiste à stabiliser Haïti ainsi que

tous les pays qui apportent leur contribution à une cause aussi noble.

M. Berrocal Soto (Costa Rica) (*interprétation de l'espagnol*) : Qu'il me soit permis, en premier lieu, Monsieur le Président, de vous saluer et de vous exprimer la satisfaction de ma délégation pour la manière efficace et transparente avec laquelle vous avez présidé les travaux du Conseil de sécurité au cours du mois de juillet.

En adoptant aujourd'hui ce projet de résolution sur Haïti, dont mon pays à l'honneur d'être coauteur, le Conseil de sécurité lance un signal clair et direct en faveur d'une vision plus générale et plus globale de la notion de paix et de sécurité internationales que nous avons l'obligation de protéger et de défendre aux termes de la Charte. Cette nouvelle conception de nos responsabilités englobe des situations complexes et difficiles comme celle d'Haïti mais est également mise en évidence dans de nombreuses questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, en particulier dans certains conflits qui font rage en Afrique et en Asie.

La pauvreté et le sous-développement extrême représentent des menaces pour la paix et la sécurité internationales. Les guerres civiles et les flux massifs de réfugiés représentent également des menaces réelles pour la paix et la sécurité internationales. Tout comme le sont la détérioration grave de l'environnement, le terrorisme et un certain nombre de phénomènes sociopolitiques et de fanatisme religieux qui sont devenus ces dernières années des questions incontournables de l'ordre du jour international.

Le maintien de la paix et de la sécurité internationales en tant qu'obligation principale du Conseil de sécurité doit donc être appréhendé dans une perspective plus générale et plus globale que la notion classique de conflit entre États ou les raisons et les circonstances idéologiques qui ont divisé le monde en blocs durant les années de la guerre froide.

Ce projet de résolution sur Haïti fait apparaître clairement que nous réalisons des progrès et que nous le faisons unis et sans grandes divisions. Nous avançons sur la bonne voie pour ce qui est d'interpréter ce qui constitue aujourd'hui, en 1997, une menace à la paix et à la sécurité internationales. Nous réalisons également des progrès en vue d'intégrer le concept de défense et de protection des droits de l'homme en tant qu'élément essentiel et obligatoire des débats et accords du Conseil de sécurité.

Dans le cas d'Haïti, la création et la formation d'une force de police civile professionnelle sera un élément

essentiel pour maintenir la paix et la sécurité ainsi que pour assurer le fonctionnement réel et efficace des institutions démocratiques, l'état de droit et le plein respect des droits de l'homme. Mais les grands problèmes de développement économique et social d'Haïti qui sont si crûment mis en évidence par l'indice de développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement ne seront pas résolus pour autant. Ce dernier aspect, comme l'indique à juste titre le projet de résolution, est aussi urgent que celui qui nous occupe aujourd'hui et le débat reste ouvert sur ce point. Il l'est à Haïti ainsi que dans de nombreux pays d'Amérique latine et des Caraïbes, d'Afrique et d'Asie dans lesquels le sous-développement, l'absence d'égalité et la pauvreté extrême représentent une véritable menace à la paix et à la sécurité internationales.

Je voudrais remercier le Secrétaire général, les pays amis d'Haïti et le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes de s'y être constamment intéressés et d'avoir pris des mesures ces dernières semaines pour parvenir à ce consensus au sein du Conseil de sécurité. Je transmets également nos remerciements au Canada, aux États-Unis d'Amérique, à la France, au Pakistan et aux autres pays qui ont apporté leur appui sous forme d'effectifs militaires et d'éléments de police civile, ainsi que leur soutien logistique et financier qui ont rendu possible cette mission en Haïti. En adoptant ce projet de résolution, nous appuyons sûrement le peuple haïtien mais nous faisons également en sorte que l'ONU progresse et définisse correctement ce que seront les véritables défis que la communauté internationale devra relever en cette fin de XXe siècle.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Costa Rica des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. Wang Xuexian (Chine) (*interprétation du chinois*) : La Chine accorde une grande importance au processus de paix en Haïti et n'a cessé d'appuyer les efforts positifs déployés par l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale à cet égard. Nous nous félicitons des progrès réalisés par Haïti dans les domaines politique, économique et social ces dernières années avec le concours de la communauté internationale. Nous nous félicitons également des efforts déployés et des contributions apportées par les pays intéressés. Nous espérons sincèrement qu'Haïti jouira d'une stabilité à long terme et que son peuple pourra vivre et travailler dans la paix et le bonheur.

La Chine considère que la situation en Haïti ne représente plus une menace pour la paix et la sécurité internationales et que la mission de maintien de la paix des Nations

Unies en Haïti a d'ores et déjà été menée à bien. La principale tâche à laquelle fait face aujourd'hui Haïti est celle de la reconstruction économique et du développement qui devrait incomber principalement au peuple haïtien lui-même. À cet égard, la communauté internationale, en particulier les institutions financières internationales et d'autres institutions des Nations Unies, devraient jouer un rôle actif.

Par ailleurs, étant donné la demande urgente du Gouvernement haïtien et le voeu exprimé par les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, le Gouvernement chinois appuie la création d'une Mission de transition des Nations Unies en Haïti en tant que mesure transitoire. Nous espérons qu'elle conjuguera ses efforts avec ceux de la force de police nationale haïtienne et du nouveau gouvernement pour promouvoir la sécurité et le développement en Haïti.

Étant donné que le projet de résolution dont nous sommes saisis a tenu compte de la demande du Gouvernement haïtien et a pris dûment en considération les préoccupations des parties intéressées, la délégation chinoise votera pour ce projet de résolution.

M. Gorelik (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : La délégation russe constate avec satisfaction que des progrès ont été réalisés dans la situation en Haïti en ce qui concerne la sécurité et les perspectives d'instauration de conditions de liberté et de tolérance. La situation reste cependant instable, ce qui est un motif de préoccupation.

Nous estimons que la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti, qui a joué un rôle déterminant dans le renforcement des bases de la démocratie constitutionnelle, a pleinement réalisé les tâches qui lui avaient été confiées par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1063 (1996). Nous sommes convaincus, comme le souligne le projet de résolution dont est saisi le Conseil de sécurité, que c'est au peuple haïtien qu'incombe en dernier ressort la responsabilité de la réconciliation nationale et de la reconstruction de son pays.

La position de la Russie sur Haïti est bien connue. En soi, la situation dans ce pays n'a jamais menacé la paix et la sécurité régionales. C'est une situation qui est typique pour de nombreux pays en développement : le passage délicat à la démocratie, qui, malheureusement, n'est pas solidement ancrée dans la société haïtienne. En outre, la situation est encore exacerbée par une crise économique et sociale prolongée. Nous sommes convaincus que le développement durable d'Haïti exige de la part du Gouvernement haïtien un sérieux effort de réforme. Mais une aide

extérieure est importante aussi. La communauté internationale doit continuer d'apporter une aide technique, économique et financière afin de favoriser la stabilité politique, le développement équilibré, la mise en place d'institutions démocratiques et le respect des droits de l'homme.

Nous ne sommes pas opposés au maintien d'une présence des Nations Unies en Haïti, mais à condition que cette présence corresponde aux exigences de l'heure. Aussi sommes-nous prêts à appuyer la recommandation du Secrétaire général concernant la mise en place d'une nouvelle Mission de transition des Nations Unies en Haïti (MITNUH), qui travaillerait en étroite coopération avec les institutions spécialisées des Nations Unies et les autres institutions internationales et s'efforcerait essentiellement de continuer à aider au renforcement de la Police nationale haïtienne. La délégation russe ne voit pas de raison impérieuse au maintien d'une présence militaire des Nations Unies en Haïti. Cependant, nous avons répondu aux demandes de nos partenaires — et nous tenons à mentionner tout particulièrement la position constructive du Canada à cet égard — en raison de l'appel du Président Préval, des recommandations du Secrétaire général ainsi que des vues du groupe des «Amis du Secrétaire général pour la question d'Haïti» et des pays qui fournissent des éléments de police civile. Nous l'avons fait étant entendu, comme indiqué dans le projet de résolution dont nous sommes saisis, que la Mission de transition aura un mandat unique et clairement défini de quatre mois.

Malheureusement, il est inévitable que des problèmes, de sécurité intérieure notamment, subsisteront après le retrait de la nouvelle Mission. Ces problèmes devront être résolus, non par une opération de maintien de la paix des Nations Unies, mais par un mécanisme hors-ONU. Nous attendons des recommandations précises du Secrétaire général à cet égard.

Pour terminer, je voudrais souligner que le travail sur ce projet de résolution a montré une fois encore que grâce à des démarches constructives et à la prise en compte des positions et des intérêts de toutes les parties, le Conseil de sécurité peut trouver des solutions qui soient acceptables pour tous. Nous sommes reconnaissants aux auteurs du projet de résolution d'avoir tenu compte de toutes nos propositions.

La délégation russe votera pour le projet de résolution.

M. Park (République de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : Le mandat de la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH) s'achevant par un succès, nous

aimerions féliciter les hommes et les femmes de la MANUH pour leur remarquable contribution à la cause de la paix et de la démocratie en Haïti et au bien-être de la population haïtienne. Nous sommes également reconnaissants aux pays qui ont fourni des contingents et du personnel civil pour la Mission.

Depuis sa création en juin de l'année dernière, la MANUH a joué un rôle décisif, car elle a aidé le Gouvernement et le peuple haïtiens à faire des progrès considérables dans leur quête de la démocratie et d'une stabilité durable. Toutefois, il est décevant de noter que les progrès n'ont pas été suffisants pour justifier que l'on mette fin à la présence des Nations Unies à ce stade. Comme l'indiquent les troubles politiques persistants, l'agitation sociale et une montée de la criminalité, aggravés par la crise économique du pays, la situation d'ensemble reste précaire en Haïti. Face à cette situation grave, nous sommes vivement préoccupés que la Police nationale haïtienne ne soit pas encore pleinement préparée à relever à elle seule les défis redoutables auxquels est actuellement confronté Haïti sur le plan de la sécurité. La toute jeune force de police se heurte encore à de nombreux problèmes dans des domaines cruciaux, et notamment à l'absence de direction, à une mauvaise logistique et à une spécialisation insuffisante.

La Corée a toujours pensé que la mise en place d'une Police nationale haïtienne pleinement constituée était la pierre angulaire de la paix et de la sécurité en Haïti. C'est parce qu'il en est convaincu que mon gouvernement a d'ores et déjà contribué à hauteur de 200 000 dollars au fonds volontaire créé par la résolution 975 (1995) pour appuyer la Police nationale haïtienne. Mon gouvernement étudie actuellement d'autres moyens d'aider la police haïtienne, sur une base bilatérale, dans le domaine des équipements de police, afin d'améliorer les capacités opérationnelles de la toute jeune force de police à cette étape critique.

Étant donné la situation actuelle en Haïti — si bien décrite aujourd'hui par le représentant d'Haïti —, la seule conclusion que nous puissions tirer est que l'objectif primordial du mandat de la MANUH n'a pas encore été pleinement atteint et qu'une aide internationale soutenue reste essentielle. C'est pourquoi, prenant dûment note de la demande du Gouvernement haïtien et des vœux des pays de la région, nous appuyons la mise en place d'une Mission de transition des Nations Unies en Haïti (MITNUH), comme l'a recommandé le Secrétaire général.

Ma délégation note avec satisfaction que le projet de résolution dont nous sommes saisis reflète les progrès déjà

réalisés par la MANUH ainsi que les impératifs essentiels pour la nouvelle Mission. Le mandat est entièrement axé sur la tâche la plus pressante, à savoir la professionnalisation de la force de police. Le mandat sera limité à une période unique de quatre mois et la MITNUH conserve un élément militaire pour assurer la sécurité du personnel de police civile.

Nous sommes en outre heureux de noter que, dans le projet de résolution, il a été dûment tenu compte de la situation financière difficile de l'Organisation des Nations Unies puisque l'on a sensiblement réduit les effectifs des contingents. Nous nous félicitons à cet égard que les Gouvernements canadien et américain soient prêts à fournir comme par le passé de généreuses contributions volontaires pour appuyer la Mission.

À notre avis, l'expérience des missions des Nations Unies en Haïti est celle d'une remarquable réussite pour ce qui est de combiner opération de maintien de la paix traditionnelle et maintien de la paix après conflit. Avec la mise en place de la MITNUH, Haïti s'engage maintenant dans une phase de transition puisqu'il va passer d'une étape de maintien de la paix à une étape de consolidation de la paix. Nous espérons sincèrement que le Gouvernement et le peuple haïtiens vont, avec la communauté internationale, faire des efforts concertés pour que cette transition se fasse sans heurts et s'achève dans les quatre mois à venir.

Pour terminer, ma délégation voudrait souligner qu'en dernier ressort la responsabilité de l'avenir d'Haïti incombe au Gouvernement et au peuple haïtiens eux-mêmes, et que l'appui international ne saurait remplacer leurs propres efforts pour consolider la démocratie et l'état de droit et pour réaliser le développement économique.

Compte tenu de ces remarques, la Corée votera pour le projet de résolution.

M. Mahugu (Kenya) (*interprétation de l'anglais*) : Alors qu'Haïti s'efforce de sortir d'un passé agité pour se tourner vers un avenir de paix et de stabilité, le Kenya est convaincu que la détermination traditionnelle du peuple haïtien lui permettra de surmonter tous les problèmes et de reconstruire cette grande nation.

Ma délégation votera pour le projet de résolution dont nous sommes saisis. Le vote qu'émet aujourd'hui le Kenya est un geste d'appui envers le peuple haïtien. Nous pensons qu'une présence minimale mais constante des Nations Unies, que l'on appellera la Mission de transition des Nations Unies en Haïti (MITNUH), sera utile pour consoli-

der ce que les Haïtiens ont déjà accompli avec l'aide de la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH), qui s'en va. Ce sera une force neutre au mandat précis, et les Haïtiens de toutes les conditions sociales ne doivent rien y voir de plus. Ma délégation est d'accord aussi avec la recommandation faite par le Secrétaire général dans son rapport, à savoir qu'une telle force ne doit pas rester trop longtemps à Haïti et qu'une période de quatre mois est tout à fait adéquate.

Le Kenya estime que la paix est une condition indispensable au développement. L'insécurité relative qui prévaut maintenant en Haïti est due essentiellement à la pauvreté et à l'absence d'amélioration des conditions de vie fondamentales du peuple haïtien. C'est seulement en s'attaquant sans réserve et de manière concertée à la pauvreté et en se montrant attentif au développement durable qu'il sera possible d'alléger les problèmes de ce pays. À cet égard, ma délégation est heureuse de constater que le projet de résolution reconnaît qu'une assistance internationale importante est indispensable au développement durable en Haïti.

Ma délégation félicite les «Amis du Secrétaire général pour la question d'Haïti» de leurs efforts inlassables, et particulièrement les hommes et les femmes de la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH) pour leur courage et le travail ardu qu'ils effectuent dans le pays.

Enfin, ma délégation appelle l'ensemble du peuple haïtien à oeuvrer de concert pour reconstruire le pays. Dans le chaos, le développement restera aussi difficile que la paix. En fin de compte, c'est le peuple haïtien, en particulier ses dirigeants, qui doit guider la nation vers un avenir prospère à tous égards. Le Kenya ne peut que leur souhaiter de plus grands succès.

M. Monteiro (Portugal) (*interprétation de l'anglais*) : Le Portugal est dans l'ensemble d'accord avec l'évaluation de la situation politique et sécuritaire faite par le Secrétaire général dans son dernier rapport.

Malgré certains progrès, la situation dans le pays demeure fragile, que ce soit sur le plan politique ou économique. L'appui continu de la communauté internationale reste vital pour assurer la stabilité politique et le développement économique en Haïti. Sans cet appui, il sera beaucoup plus difficile pour le peuple haïtien d'édifier une société fondée sur la primauté du droit et le respect des droits de l'homme.

Nous estimons également que la présence internationale en Haïti, et celle de la Mission d'appui des Nations

Unies en Haïti (MANUH) en particulier, ont été très importantes du fait qu'elle a aidé le gouvernement à constituer une force publique respectueuse de la légalité et à consolider la transition vers la démocratie. Sans la MANUH, la situation serait probablement pire. Il est tout à fait significatif que, malgré leurs divergences, les autorités haïtiennes et les principaux dirigeants politiques aient demandé le maintien d'une présence des Nations Unies dans leur pays. En fait, une police autonome et pleinement opérationnelle est essentielle pour assurer un environnement sûr et stable ainsi que le relèvement économique et la consolidation de la démocratie en Haïti.

Nous partageons les conclusions figurant dans le rapport du Secrétaire général, à savoir que, jusqu'à présent, la Police nationale haïtienne n'a pas atteint le niveau de professionnalisme requis pour s'atteler avec succès aux problèmes existant dans des domaines tels que les enquêtes criminelles, les stupéfiants, le maintien de l'ordre en cas d'attroupement, entre autres.

Ma délégation votera donc pour le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui, qui porte sur la création d'une nouvelle mission en Haïti. Nous estimons que le maintien pour une période de quatre mois s'achevant le 30 novembre 1997 de la présence des Nations Unies est de la plus grande importance.

Nous attendons avec intérêt les recommandations du Secrétaire général relatives à la nature d'une présence internationale ultérieure en Haïti, dans les domaines de la sécurité publique et de la réforme judiciaire ainsi que du contrôle du respect des droits de l'homme, comme le demande le projet de résolution d'aujourd'hui. Un effort soutenu à long terme de la communauté internationale en faveur de la stabilité du pays est vitale.

Je voudrais rendre hommage au rôle positif joué par le Représentant spécial du Secrétaire général en Haïti, au personnel de la MANUH et aux gouvernements de leurs pays respectifs ainsi qu'aux États-Unis et au Canada pour le rôle crucial qu'ils ont joué pour assurer le succès de la Mission jusqu'à présent.

M. Richardson (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Il y a trois ans, Haïti se trouvait au bord d'un gouffre. Le Président démocratiquement élu vivait en exil aux États-Unis. Les aspirations du peuple haïtien à des réformes politiques, sociales et économiques étaient étouffées par une dictature militaire qui pratiquait la terreur dans le pays, torturant et assassinant ses ennemis politiques et les Haïtiens qui osaient élever la voix. Trois ans plus tard,

grâce à l'appui de la communauté internationale, Haïti a fait de grands progrès. Aujourd'hui, nous sommes réunis pour veiller à ce que ces progrès se poursuivent. Si elle est approuvée, la Mission de transition des Nations Unies en Haïti (MITNUH) aidera le peuple haïtien et son gouvernement à consolider les réalisations notables déjà obtenues.

Poursuivant l'oeuvre des précédentes, cette mission aidera à rendre plus professionnelle la nouvelle Force de police nationale haïtienne. La plupart des officiers de police nationaux haïtiens ont moins de 30 ans, les officiers les plus chevronnés ont moins de deux ans d'expérience pratique. Depuis sa création, il y a juste deux ans, la Police nationale haïtienne a fait de grands progrès. Cependant, si nous voulons aider Haïti à mettre sur pied des institutions démocratiques durables, la communauté internationale doit continuer de guider cette jeune force inexpérimentée.

Depuis 1994, le peuple haïtien a beaucoup progressé : il y a eu six élections libres et régulières. Pour la première fois dans l'histoire d'Haïti, un président élu par le peuple a réussi une transition pacifique. Comme jamais auparavant, un parlement élu joue maintenant un rôle essentiel dans la démocratie haïtienne. L'économie indique des signes de reprise après des années de déclin.

Malgré ces progrès, les obstacles persistent. Certains en Haïti cherchent même à inverser les progrès du peuple haïtien vers une vie démocratique. Le système judiciaire, longtemps négligé, requiert une assistance. Des progrès sont faits dans ce domaine, mais ils restent très insuffisants. La création de la MITNUH permettra également de renforcer la primauté du droit, le développement, la démocratisation et la paix en Haïti.

Mon gouvernement se félicite de l'appui continu qu'apportera à Haïti l'adoption de ce projet de résolution. La communauté internationale consacre des ressources considérables pour aider à l'édification des fondements d'une société stable, ouverte et démocratique en Haïti. Les mesures prises aujourd'hui donneront au peuple haïtien la possibilité de façonner durablement un avenir de liberté, de justice et de prospérité pour tous.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je vais à présent faire une déclaration en qualité de représentant de la Suède.

La Suède se félicite de la décision qui doit être prise aujourd'hui de créer une mission de police civile de transition des Nations Unies en Haïti, appuyée par une petite

composante militaire, en vue d'aider le Gouvernement haïtien à professionnaliser sa Police nationale.

Le Gouvernement haïtien a consenti d'importants efforts pour renforcer la primauté du droit et améliorer la situation des droits de l'homme dans le pays. Dans le même temps, nous partageons l'analyse selon laquelle un appui international sera encore nécessaire pendant un certain temps afin que la Police nationale haïtienne puisse s'acquitter de son rôle dans la consolidation de la justice et de la démocratie.

La participation des Nations Unies en Haïti fournit un exemple constructif de toute la gamme de fonctions essentielles exercées par la police civile des Nations Unies et du rôle important qu'elle a joué dans le renforcement de la confiance et l'instauration d'un environnement sûr et stable. Toutefois, la sécurité ne signifie pas seulement le maintien de la primauté du droit. Elle exige également un système judiciaire équitable, des institutions démocratiques efficaces, une participation populaire et la promotion du développement économique durable comme préalables à la stabilité sociale.

Il faut souligner que la responsabilité principale du développement d'Haïti incombe aux Haïtiens eux-mêmes. La communauté internationale ne peut qu'appuyer le pays

dans ses efforts de consolidation d'une société démocratique et de développement pour tous. Afin que nos efforts aboutissent, il est essentiel que les capacités conjuguées du système des Nations Unies soient utilisées. Par conséquent, la Suède se félicite de l'intention du Secrétaire général de présenter de nouvelles recommandations sur les modalités d'une future assistance internationale en faveur d'Haïti.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution figurant dans le document S/1997/589.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Chili, Chine, Costa Rica, Égypte, France, Guinée-Bissau, Japon, Kenya, Pologne, Portugal, République de Corée, Fédération de Russie, Suède, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et États-Unis d'Amérique.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1123 (1997).

Il n'y a plus d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 40.